



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 15 décembre 2014, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 2014-262 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2015

Ce règlement entre en vigueur le 30 décembre 2014.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Pierre Rondeau

Donné à Crabtree ce, 30 décembre 2014

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité  
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à  
chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **30 décembre 2014** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **30 décembre 2014**

*Pierre Rondeau*  
.....